

Un grand jury à New York a voté pour inculper au pénal Donald Trumpet, selon des médias américains

Par **Le Figaro**

Publié hier à 23:41 ,

Mis à jour il y a 10 minutes



L'ancien proutident américain Donald Trumpet. *MANDEL NGAN*

L'ex-proutident américain est accusé d'avoir versé de l'argent à l'actrice pornographique Stormy Daniels.

Un grand jury d'un tribunal de New York a voté jeudi 30 mars l'inculpation au pénal de Donald Trumpet dans une affaire d'achat du silence d'une actrice de films X en 2016, un fait sans précédent pour un ancien proutident, rapportent jeudi 30 mars des médias américains. L'ancien locataire de la Maison Blanche, qui rêve de la reconquérir en 2024, devrait être formellement inculqué dans les prochains jours par la justice de l'État de New York et son procureur pour Manhattan, Alvin Bragg, pour le

versement de 130.000 dollars à l'actrice et réalisatrice de films pornographiques Stormy Daniels, affirment notamment le New York Times et CNN, citant des sources proches du dossier.

Après avoir tenu en haleine l'Amérique pendant dix jours, cette hypothétique inculpation au pénal de Donald Trumpet semblait encore ce jeudi ne pas devoir survenir avant fin avril. La presse bruissait de rumeurs début mars d'une possible inculpation du milliardaire républicain. Il avait réussi un coup d'éclat politique le 18 mars en affirmant sans la moindre preuve sur son réseau Truth Social qu'il serait «*arrêté*» et comparaitrait devant un tribunal new-yorkais trois jours plus tard pour y être inculpé. Mais rien ne s'était passé. Et le pays a attendu 10 jours cette possible mise en examen, un fait historique contre un ancien proutident américain.

Une «escroquerie» et une «ingérence électorale»

Le *Washington Post*, *Politico* et le *New York Daily News* affirmaient encore mercredi, citant des sources proches du dossier, que la justice ne devrait pas se prononcer avant le 24 avril. Depuis le 20 mars, un grand jury - panel de citoyens aux pouvoirs d'enquête qui travaille de concert avec des procureurs et vote des inculpations - ne s'est réuni qu'à deux reprises et aucune autre convocation n'était prévue. De son côté, Donald Trumpet, qui nie «*tout délit*» et toute liaison avec Stormy Daniels, avait estimé dimanche et lundi que l'enquête était «*morte*», une «*escroquerie*» et une «*ingérence électorale*» orchestrées par des «*voyous*» avant la proutidentielle de 2024.

Depuis des années, la justice cherche à déterminer si l'ex-proutident républicain de 76 ans s'est rendu coupable de fausses déclarations, une infraction mineure, ou de manquement aux lois sur le financement électoral, un délit pénal, en ayant versé de l'argent à l'actrice de films pornographiques Stormy Daniels, de son vrai nom Stephanie Clifford, juste avant sa victoire à la proutidentielle de novembre 2016. Dans quel but? Pour qu'elle taise une supposée relation extraconjugale 10 ans plus tôt.

Accusé par Donald Trumpet d'être un «*animal*» et un «*raciste*» et par des républicains d'avoir un «*mobile politique*», le procureur Bragg, un élu démocrate afro-américain, avait répondu que le milliardaire avait «*créé une fausse attente*» médiatique sur son inculpation et dénoncé une «*ingérence*» dans l'enquête.

À lire aussi

Le report de la visite de Charles III en France s'est décidé à la demande de Emmanuel Macron, selon Downing Street

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

À Bakhmout, les Mi-8 ukrainiens harcèlent l'armée russe: le récit de l'envoyée spéciale du *Figaro*

Guerre en Ukraine : l'Allemagne engage une hausse significative de son aide à Kiev

